

ARRÊTÉ

Reçue en Sous-Préfecture de Douai le : 21 SEP. 2023

Publiée le : 22 SEP. 2023

Certifié exact :

Le Maire

Le Maire,  
Claude MERLY



**MARCHIENNES**  
*Ville de toutes les passions.*

SOUS PREFECTURE  
DE DOUAI

21 SEP. 2023

ARRIVEE

**ARRÊTÉ N° 2023 – 208 INTERDISANT TEMPORAIREMENT  
L'ACCÈS AUX TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE MUNICIPAL  
JEAN ROLLAND**

Le Maire de la Commune de MARCHIENNES,

Vu la disposition de la loi 82-623 du 23 juillet 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212 et L.2213-1 et suivants,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures de sécurité nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la Fête de la Courge et de la Sorcellerie, organisée par l'association MARCHIENNES CULTURE ET LOISIRS, représentée par Monsieur PLANTIN Laurent, qui aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023 à Marchiennes,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les terrains de football du Stade Jean ROLLAND, rue de l'Ange Gardien, à Marchiennes, seront fermés à toutes compétitions le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023, de 6 h à 23 h, afin de permettre des évacuations en hélicoptère.

**Article 2** : Des panneaux de signalisation, prévus par les textes en vigueur, seront déposés par les Services Techniques de la Ville afin de permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** : Monsieur le Maire de la Commune de Marchiennes, Le Commandant du Commissariat de Police de Somain, l'Adjoint aux Sports, la responsable des Sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Douai.

Fait à Marchiennes, le 20 septembre 2023.

Le Maire,  
Claude MERLY



Copie du présent arrêté sera transmise à :  
Monsieur le Président de l'Olympic Marchiennois

Toute correspondance est à adresser à :  
Monsieur le Maire - Hôtel de ville - Place Gambetta - 59870 MARCHIENNES  
Tél : 03.27.94.45.00.